

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 2 novembre 2023, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.

Présents : Irène Badin, Michel Bontoux, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Nicolas Maljournal, Sébastien Montfollet, Ludovic Vincent , Maud Pitault, Yoann Saugey, Sébastien Terrier,

Absente excusée :

Sylvie Haller a donné pouvoir à Ludovic Vincent

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Jean-Pierre LOVET, président ouvre la séance à 19h00.

Enregistrement de la séance.

Hommage à Monsieur Sébastien OLLAGNIER

Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence en hommage à Sébastien Ollagnier décédé le 2 octobre 2023.

« Notre commune vient de perdre un de ses serviteurs Sébastien, c'était la fidélité à des principes, des idées, il participait avec convictions à des décisions du Conseil municipal pour le bien commun avec une rigueur de pensée et une volonté d'être efficace. Il a été fidèle à son idéal humanisme et républicain jusqu'au bout et son travail dans ses domaines de prédilection a été exemplaire. Le Conseil municipal lui adresse ses sincères remerciements. »

Démission de Mmes Colette GRUFFAZ et Aldan LACAN

Monsieur le Maire annonce la démission de Mme colette Gruffaz, 1^{ère} adjointe et de Mme Alda Lacan conseillère déléguée, il tient à les remercier pour leur investissement.

Le tableau du conseil municipal a été mis à jour en conséquence.

Le nombre de membres du conseil municipal est de 15.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2023 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS POLITIQUES

1. DEL 2023 11 001 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

Vu l'article L2122-1, L2122-2 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 novembre 2022, fixant au nombre des adjoints à 4.

Vu la délibération du 19 septembre 2023, de ne pas maintenir Monsieur Sébastien Montfollet dans ses fonctions d'adjoint,

Vu la démission de Mme Colette Gruffaz du 28 septembre 2023,

Vu le conseil municipal incomplet qui compte désormais 4 sièges vacants,

Monsieur le Maire, indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit de 6 adjoints au Maire au maximum.

Le Conseil municipal peut continuer ainsi tant qu'il n'a pas perdu le tiers de son effectif, ou qu'il n'est pas nécessaire d'élire un Maire ou plusieurs adjoints.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une adjointe ayant démissionnée de ses fonctions, le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre d'adjoints, dans cette optique Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de nommer 2 d'adjoints et de prendre la décision d'une élection partielle intégrale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- Pour : 12
- Contre : 1
- Abstention : 2

- **SE PRONONCE** favorablement pour l'élection de 2 adjoints au Maire et de procéder à l'organisation d'élections partielles intégrales.

ADMINISTRATION GENERALE

2 DEL 2023 11 002 Décision de l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle AH 180

Dans le cadre du déploiement de son réseau, FREE MOBILE a pris contact avec la commune afin d'installer un relais de téléphonie mobile sur la parcelle AH 180

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 15

- VALIDE le projet de convention avec Free Mobile selon les modalités indiquées, à savoir notamment une durée de 12 ans renouvelable et une redevance de 4 500 € annuelle, révisable,
- AUTORISE M le Maire de signer la convention définitive selon les mêmes modalités ou tout autre document s'y rapportant,
- CHARGE M le Maire de la bonne exécution des travaux effectués par Free mobile.
- L'ensemble des coûts de raccordement au réseau électrique ainsi que les autres frais liés à la mise en place de l'antenne seront à la charge de l'opérateur.

3.DEL 2023 11 03 Convention redevance spéciale ordures ménagères Syclum

M le Maire rappelle au conseil municipal que le SYCLUM collecte et traite les déchets professionnels assimilable aux déchets ménagers.

Ces prestations sont financées par une redevance calculée en fonction de l'importance du service rendu.

La redevance spéciale est calculée sur la base de :

- la quantité hebdomadaire de déchets produite par le bénéficiaire, en litre,
- multipliée par le nombre de semaines d'utilisation du service
- multipliée par le coût réel du service fixé annuellement par SYCLUM

Ce coût comprend les frais de collecte et de traitement des déchets assimilés.

M le Maire précise que le montant de la redevance 2023 s'élève à 1 326.24 €.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 15

- Autorise M le Maire à signer la convention avec le SYCLUM
- Accepte le montant de la redevance d'un montant de 1 326.24 €.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget
- Charge M le Maire des formalités liées à cette décision.

URBANISME

4.DEL 2023 11 004 Décision de préemption – Passage de la Mairie

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Saint-Victor de Cessieu,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie, reçue le 19 septembre 2023, adressée par l'office notarial à la Tour du Pin, en vue de la cession moyennant le prix de 140 000 €, d'une propriété sis 35 passage de la mairie, cadastrée AK 336 et AK 337, d'une superficie totale de 2 a 98 ca appartenant à Monsieur Christian ARMANET.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 4

- DECIDE D'acquérir par voie de préemption le bien situé 35 passage de la mairie
- AUTORISE M le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

5. DEL 2023 11 005 Décision de préemption – commerce

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie, reçue le 17 octobre 2023, en vue de la cession moyennant le prix de 180 000 €, d'un commerce 38 route du clos Janin, appartenant à MARMONIER MOTOCULTURE.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui propose de ne pas préempter :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1

- **DECIDE** de ne pas acquérir ce bien par voie de préemption.

POINT FINANCIER

COMPTES FONCTIONNEMENT COMMUNE AU 31/10/2023

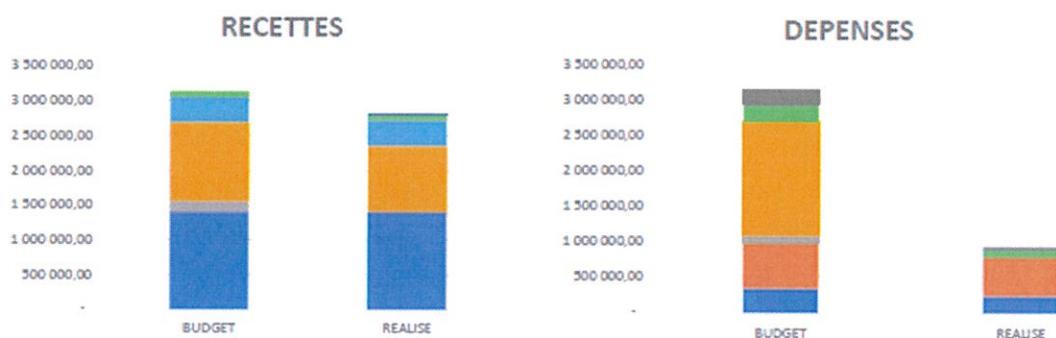
RECETTES	BUDGET	REALISE	%
002 - Résultat de fonctionnement (report)	1 409 546,94	1 409 546,94	100%
013 - Atténuations de charges	6 000,00	9 919,81	165%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	399,40	399,40	100%
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	150 000,00	5 418,55	4%
73 - Impôts et Taxes	1 136 500,00	941 308,38	83%
74 - Dotations, subventions et participations	364 753,66	368 111,14	101%
75 - Autres produits de gestion courante	78 800,00	82 506,05	105%
76 - Produits financiers	5,00	4,44	89%
77 - Produits exceptionnels	-	2 715,15	
TOTAL	3 146 005,00	2 819 929,86	90%

BUDGET PERIODE
1 174 622,45
5 000,00
332,83
125 000,00
947 083,33
303 961,38
65 666,67
4,17
-
2 621 670,83

DEPENSES	BUDGET	REALISE	%
011 - Charges à caractère général	346 000,00	244 135,14	71%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	636 000,00	542 452,72	85%
022 - Dépenses imprévues	110 239,34	-	0%
023 - Virement à la section investissement	1 594 143,10	-	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	
65 - Autres charges de gestion courante	230 200,00	109 949,96	48%
66 - Charges financières	26 422,56	25 207,21	95%
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	115,14	4%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	200 000,00	-	0%
TOTAL	3 146 005,00	921 860,17	29%

BUDGET PERIODE
288 333,33
530 000,00
91 866,12
1 328 452,58
-
191 833,33
22 018,80
2 500,00
166 666,67
2 621 670,83

SOLDE - 1 898 069,69



COMPTES INVESTISSEMENT COMMUNE
AU 31/10/2023

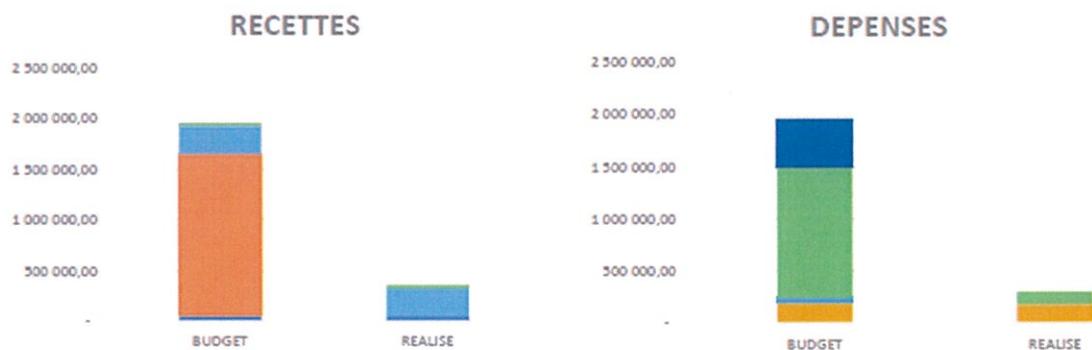
RECETTES	BUDGET	REALISE	%
001 - Solde exécution section invest report	57 104,23	57 104,23	100%
021 - Virement de la section fonctionnement	1 594 143,10	-	0%
024 - Produits de cession			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	278 555,00	267 104,28	96%
13 - Subventions d'investissement	25 000,00	36 279,32	145%
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 445,00	1 444,34	100%
TOTAL	1 956 247,33	361 932,17	19%

BUDGET PERIODE
47 586,86
1 328 452,58
-
-
232 129,17
20 833,33
1 204,17
-
1 630 206,11

DEPENSES	BUDGET	REALISE	%
020 - Dépenses imprévues	8 560,01	-	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	399,40	399,40	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilés	190 427,92	182 131,79	96%
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	-	0%
21 - Immobilisations corporelles	1 256 860,00	118 826,30	9%
23 - Immobilisations en cours	450 000,00	-	0%
TOTAL	1 956 247,33	301 357,49	15%

BUDGET PERIODE
7 133,34
332,83
-
158 689,93
41 666,67
1 047 383,33
375 000,00
-
1 630 206,11

SOLDE - 60 574,68



COMPTE-RENDU DES ADJOINTS ET DU MAIRE

COMMUNICATION

Isabelle FOURNIER

- Formations sur le site internet et sur le panneau lumineux faites.
- Réunion de la commission à venir afin de valider certains devis de la société CHARVET.
- Appel à la population pour les administrés qui souhaitent participer aux ateliers informatiques.

ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE

Maxime DURAND

- Marché de Noël prévu le 22 et le 23 décembre 2023
- Cérémonie du 11 novembre, rdv 9h00 et pot de l'amitié ensuite à la mairie, centenaire du monument aux morts.
- Le comité des fêtes organise une soirée beaujolais le 25 novembre 2023.

C.C.A.S.

Maryline DE ROECK

- Repas des anciens de +70 ans samedi 18 novembre, les élus intéressés pensez à vous inscrire.

INORMATIONS DIVERSES

Jean-Pierre LOVET

la Caisse des écoles :

- Départ de Mme Régine Grimaud mise en disponibilité
- Mise en place d'une pénalité de 10 € en cas de retard des parents à la garderie du soir
- Les travaux demandés par la directrice ont été effectués par les services techniques pendant les vacances
- Programmation des réunions

Travaux en cours :

- Stade :
 - Scarification du terrain
 - Epannage de 60 tonnes de sables
 - Aération du terrain
- Lieu de vie :
 - Remise en état d'une salle d'eau à la suite d'infiltrations
- Elagage du bord des routes

Personnel :

Un nouveau décret est sorti concernant la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale.

Des propositions seront faites au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Eric SALLAMAND : les travaux de raccordement de la station d'épuration chemin des Châtaigniers engendrent du bruit sur le passage des voitures sur une plaque posée sur un trou.

Monsieur le Maire informe avoir fait remonter le problème à l'entreprise concernée, cela devrait être prochainement réglé.

Isabelle FERROUD : Où en est le déploiement de la fibre sur la commune ? Elle rencontre des problèmes lors de la consultation sur le site Isère fibre.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement il y a des démarchages sur la commune et le raccordement devrait être terminé à la fin de l'année.

La séance est levée à 21h10.

Saint-Victor de Cessieu, le 23 novembre 2023

Le Président,

Jean-Pierre LOVET



La Secrétaire de séance,

Isabelle FOURNIER